

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**  
**Soixante-sixième session**  
**Téhéran (République islamique d'Iran), 14-17 octobre 2019**

**Octobre 2019**

**LE POINT SUR LA RÉFORME DES NATIONS UNIES**

**Objectifs de la réunion**

Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- Informer les États Membres sur la réforme des Nations Unies ;
- Évaluer le niveau de soutien des États Membres en faveur de la participation de l'OMS à la réforme des Nations Unies et de l'adoption de cette réforme par l'OMS, ainsi que leur niveau d'engagement à l'effort collectif en vue d'accorder une plus grande place stratégique aux problématiques de santé au sein du Plan-cadre de coopération au développement durable (précédemment connu sous le nom de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) et d'autres plans et stratégies au niveau des pays.

**Contexte**

La réforme des Nations Unies, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies en mai 2018, a été lancée par le Secrétaire général de l'Organisation pour permettre aux institutions des Nations Unies de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réaliser les objectifs de développement durable. Ses principales composantes visent à :

- repenser la place du Coordonnateur résident des Nations Unies ;
- mettre en place une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies grâce à un Plan-cadre de coopération au développement durable repensé qui fait preuve de stratégie et de souplesse et qui est axé sur les résultats ;
- promouvoir des modalités de fonctionnement communes, notamment des locaux partagés et des services de soutien communs ;
- reconfigurer l'action des Nations Unies au niveau régional ;
- accroître la transparence et la responsabilisation en termes de résultats à l'échelle du système grâce au Conseil économique et social des Nations Unies et aux organes directeurs spécifiques aux entités ;
- renforcer les capacités d'évaluation à l'échelle du système ; et
- mettre en place un pacte de financement visant à améliorer la qualité et la prévisibilité des ressources pour le système des Nations Unies pour le développement.

La mise en œuvre de cette réforme a été lancée en janvier 2019, en commençant par des changements clés au système des Coordonnateurs résidents couplés à une initiative, dans plusieurs pays, visant à mettre en place des stratégies de fonctionnement agréées et communes. Plusieurs interprétations existent quant au rôle du Coordonnateur résident en sa capacité de chef des équipes de pays des Nations Unies ; certaines d'entre elles peuvent avoir un impact sur les actions de l'OMS, et notamment sur les missions dans les pays, le financement des programmes, la mobilisation des ressources et les relations avec les autorités gouvernementales. Des changements sont prévus dans la programmation des Nations Unies (notamment au Plan-cadre de coopération au développement durable et à d'autres cadres stratégiques), ce qui pourrait provoquer une baisse de l'attention consacrée à certaines problématiques de santé. Au niveau international, l'OMS soutient la réforme des Nations Unies, dont plusieurs éléments ont été incorporés au treizième Programme général de travail de l'OMS.

## **Défis**

La portée régionale des institutions des Nations Unies diffère de celle de l’OMS, puisque d’autres institutions couvrent la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord et les pays arabes. Par ailleurs, l’hétérogénéité des pays de la Région de la Méditerranée orientale, notamment en ce qui concerne leur taille et leur niveau de développement économique, ainsi que la situation des pays en crise, augmente la complexité de la mise en œuvre de réformes des Nations Unies dans cette Région. La santé n’a pas toujours occupé une place importante dans les précédents Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement, qui ont parfois privilégié le développement économique et la création d’emplois. Le Coordonnateur résident des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies peuvent faire pression pour que l’accent soit mis sur certains programmes en particulier et que des partenaires divers soient impliqués dans les actions. Les capacités et la volonté des ministères nationaux de la santé à coordonner, à diriger et à exercer une influence sur les programmes de santé prévus dans les Cadres de coopération des Nations Unies peuvent être un facteur déterminant dans la priorité donnée aux problématiques de santé dans les plans stratégiques.

## **Résultats escomptés**

Évaluation du niveau de soutien des États Membres en faveur de la participation de l’OMS à la réforme des Nations Unies et de l’adoption de cette réforme par l’OMS, ainsi que de leur niveau d’engagement à l’effort collectif visant à accorder une plus grande place stratégique aux problématiques de santé au sein du Plan-cadre de coopération au développement durable et d’autres plans et stratégies au niveau des pays.